



Les AGRICULTEURS de la REgion Nazairienne et de l'Estuaire
Siège social : 110, route du Passouer - 44600 Saint-Nazaire
Adresse : Jean-Paul JUIN - Le Drélif - 44550 Montoir de Bretagne
Téléphone 02.40.45.73.85
Mail : ferme.de.drelif@orange.fr

**Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs les élus
municipaux**

Saint-Nazaire, le 22 Décembre 2012

Objet : Projet d'aéroport de Notre Dame des Landes

Copie envoyée à :

- *Mr le Président de la CARENE et le conseil communautaire*
- *Mr le Président du PNRB et le conseil d'administration*
- *Mr le Président de la Chambre départementale d'agriculture*

N/R : JPJ-481C12020

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les élus municipaux,

Depuis 12 ans, notre association s'efforce de construire une « conscience agricole d'agglomération » avec ses partenaires locaux. L'ambition affichée dans les partenariats successifs signés entre la CARENE et la Chambre d'agriculture, et portée sur le terrain par notre association, témoigne d'une réelle volonté de protéger nos espaces agricoles.

A l'avenir, nous souhaitons évidemment développer ce partenariat dans le contexte local si particulier d'agriculture périurbaine et d'agriculture de zones humides (*près de 60% de la surface agricole est inondable*). C'est la marque du « Pays Briéron » adossé à notre agglomération.

Par le passé, notre agriculture a perdu d'importantes surfaces au profit du développement urbain et industriel (*perte de 18% des surfaces agricoles entre 1980/2000 sur notre agglomération*).

Partant de ce constat et d'une volonté de préserver nos activités économiques, LAGRENE a été créée. Dès le départ, notre stratégie a été d'initier un dialogue constructif avec La CARENE et les communes. Des actions positives de protection des terres et activités agricoles ont ainsi été concrétisées ou sont en cours dans la concertation (*schéma de secteur, PLU, projet de PEAN à St Nazaire ...*).

Demain, d'autres actions restent à mener pour pérenniser durablement nos activités agricoles et répondre aux menaces de demain. Citons par exemple, l'invasion de la Jussie qui pourrait mettre en péril des milliers d'hectares de prairies de marais exploitées.

Parce qu'aujourd'hui nous nous sentons concernés par votre édito et le dossier consacré à « l'Aéroport du Grand Ouest » paru dans le dernier Saint-Nazaire Magazine intitulé « les fêtes de Décembre », notre association a décidé de sortir de sa réserve et de réagir.

En 5 points, nous vous faisons part de notre position :

- 1 Cet équipement y est présenté comme « un atout pour le territoire Nazairien ». Aussi, nous regrettons que ce dossier oublie volontairement d'expliquer la nature et les conséquences d'un préjudice irréversible pour les agriculteurs et pour les terres agricoles.

En effet, ce sont avant tout 1650 hectares à vocation agricole et utiles à la production alimentaire qui sont concernés par ce projet (*dont 750 hectares définitivement urbanisés en plate-forme et dessertes*). Par ailleurs, l'article n'informe pas de toute l'emprise induite par le projet sur le foncier agricole, que ce soit pour les liaisons ferroviaires et routières ou pour les compensations environnementales qui seraient mises en œuvre sur des terres agricoles d'autres territoires (« la double peine »).

A titre de comparaison sur l'agglomération Nazairienne, l'emprise que pourraient subir les espaces agricoles du territoire de nos voisins (*plus de 2000 ha au total*) correspondrait à la disparition de quasiment toutes les terres labourables de Saint Nazaire et Pornichet réunis.

2 Votre dossier n'explique pas l'effet destructurant qu'un tel équipement et ses dessertes auraient sur les espaces agricoles. Nous redoutons ainsi un emballement non maîtrisé de l'urbanisation résidentielle et touristique au détriment des terres vivrières de notre département.

Comment peut-on encore mener une politique de préservation de l'économie agricole départementale dans ce contexte de destruction massive des terres nourricières ? Chaque année, la Loire Atlantique perd environ 2000 hectares de terres à vocation agricole (*urbanisation, infrastructures, loisirs*). Ce seul équipement reviendrait donc à consommer l'équivalent d'une année supplémentaire d'une consommation qui continue de gaspiller le bien de nos générations futures.

3 L'article présente les arguments d'un projet de PEAN de 19000 hectares et de mesures de compensation environnementale. Si ces outils peuvent constituer un atout pour la protection des territoires, ils ne sauraient servir ici de caution ni de justification à la prise en compte de l'agriculture et l'environnement. A l'arrivée, il y aura toujours une destruction de 2000 hectares de bocage agricole et de biodiversité.

4 Sur l'aspect environnemental, le bulletin municipal ne dit pas comment ni où les mesures de compensation seront mises en œuvre. Nous vous faisons part de notre extrême vigilance et de notre refus à ce que l'exploration des sites compensatoires se fasse sur notre territoire.

5 Sur la création d'emploi, votre présentation nous semble très partielle puisque les emplois agricoles qui seraient perdus par ce projet le seraient pour toujours ...

En approuvant et en cofinçant ce projet, les élus de notre communauté d'agglomération ont opté pour un modèle de développement résolument consommateur de terres agricoles. S'appuyant sur la délocalisation d'emprises foncières sur un territoire agricole et rural, ce modèle de développement nous apparaît en totale contradiction avec la politique de protection des espaces agricoles affichée par la CARENE. Nous le réprouvons totalement.

En conclusion, nous ne pouvons accepter ce que vous présentez comme un « atout pour le territoire Nazairien » pour entrevoir l'avenir, car du point de vue agricole, ce projet se concrétise par la destruction et le gaspillage d'une partie du territoire de nos voisins.

Recevez, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus municipaux, nos salutations respectueuses.

Pour le Conseil d'administration de LAGRENE

Le Président

Jean-Paul JUIN

